



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Guyane

**Notification**  
**aux Gouvernements des Etats parties**  
**aux Conventions de Genève du 12 août 1949**  
**pour la protection des victimes de la guerre**

---

Adhésion du Guyana aux  
Protocoles additionnels I et II

---

Le 18 janvier 1988, la République coopérative du Guyana a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Les Protocoles entreront ainsi en vigueur pour la République coopérative du Guyana six mois plus tard, soit le 18 juillet 1988, conformément à leurs clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des deux Protocoles additionnels.

Berne, le 15 mars 1988

